

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

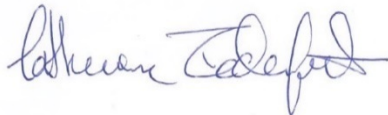
Je soussignée, donne avis à tous les citoyens que le Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} mars 2022 à 20h00, étudiera une demande de remblai dans la zone IDR-3, sur le lot 4 798 563, situé au 201, rue Principale, afin de niveler le terrain avec ceux des voisins.

La demande présentée a pour but de régulariser :

- Les travaux de remblai déjà réalisés sur une superficie de 0,8 hectare (8 000 mètres carrés) qui sont assujettis à une demande d'usage conditionnel sous le règlement 2015-264, puisqu'ils excèdent 300 mètres carrés de superficie à l'intérieur d'un îlot déstructuré (IDR-3), tel que spécifié à l'article 54 du *Règlement de Zonage 2015-259*.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 14 février 2022.

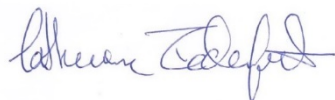


Catherine Rochefort, urbaniste
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 14^e jour du mois de février deux mille vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 14 janvier 2022.



Catherine Rochefort
Directrice générale et greffière-trésorière